

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL

DU MARDI 8 JUIN 2010 A 18 H 30

A LA MAIRIE DE BULLY

PRESENTS : Mrs DAVID Président (+ 1 pouvoir), DUPIN et VIGNAND Vice-Présidents,

Mmes BRUNELIN Mireille, RAJOT Régine, Mrs DARMET Michel, RONDARD Bernard, BERNARD Michel, DEMARE Dominique, TAMAIN Serge, THOUIN Daniel, PILON Benoît, LIONARD Yves, MARCHET Jean-Paul et CHABERT Bernard

Absents excusés : avec procuration : Mme RIAMON Marie-Hélène, pouvoir à Mr DAVID

sans procuration, ni suppléant : Mme GAY Coralie, Mrs ROCHE André et PARDON Sébastien

avec suppléant : Mme LAMOTTE Blanche (suppléée par M. THOUIN), Mr BISSUEL Bernard (suppléé par Mr PILON)

Absents : Mrs JOLIVET Marc et PEPIN Daniel

Il s'est déroulé à la mairie de Bully, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DAVID. Monsieur le Président remercie l'assemblée et excuse les absents.

Délibération : Autorisation de remboursement de la Taxe Professionnelle trop perçue du Grand Roanne Agglomération

Monsieur le Président rappelle que le montant versé en 2009 laissait apparaître une augmentation de TP importante sur cette année. Après analyse il s'est avéré que cette augmentation provenait de Grand Roanne.

Une rectification des taux a été appliquée, ce qui fait passer la TP initiale de 10.38% à 17, 22 % (Commelle-Vernay) et 18.29 % (Villerest) taux actuel de la TP de Grand Roanne pour ces deux communes. Par contre le taux foncier appliqué était celui des communes de Villerest (21.26%) et Commelle-Vernay (15.71%) alors qu'il fallait appliquer le taux du foncier de Grand Agglomération qui était de 1.98 %.

Une régularisation de TP effectué sur les années 2006 à 2009 montre un trop perçu par le Syndicat de 17 243,94 €. Les montants estimés pour 2010, avec les vrais taux laissent entrevoir un montant de TP de l'ordre de 95 000 € contre 84 435 € (avec les taux rectifiés en 2009).

Monsieur le Président propose de délibérer pour reverser la somme de 17 243,94 € à Grand Roanne Agglomération. **Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des présents : approuve cette décision.**

Décision Modificative n° 1 : Remboursement de la TP à GRA

Monsieur le Président rappelle que le montant versé en 2009 laissait apparaître une augmentation de TP importante sur cette année. Après analyse il s'est avéré que cette augmentation provenait de Grand Roanne.

Une régularisation de TP effectué sur les années 2006 à 2009 montre un trop perçu par le Syndicat de 17 243,94 €. Il a été délibéré pour reverser cette somme. L'objet de la décision modificative est d'abonder la ligne 673 de 17 243,94 €.

Monsieur le Président propose de prélever une somme sur la ligne budgétaire «Dépenses imprévues », pour pouvoir alimenter la ligne «titres annulés (sur exercices antérieurs) », ceci se traduisant par les écritures comptables suivantes en section de fonctionnement :

- imputation 673	titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 17 243,94 €
- imputation 022	dépenses imprévues	- 17 243,94 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des présents :

- approuve la Décision Modificative N° 1 du Budget Général, laquelle permettra d'effectuer les écritures qui seront effectuées au titre du remboursement à GRA de la TP trop perçue.

Décision Modificative n° 2 : Remboursement de la TP à Bully

Monsieur le Président précise que la commune de Bully a versé 2 fois la TP en 2009. Après vérification auprès de la trésorerie et de la comptabilité du Syndicat, il apparaît que le syndicat doit reverser 2 789,82 € à la commune de Bully. L'objet de la décision modificative est d'abonder la ligne 673 de 2 789,82 €.

Monsieur le Président propose de prélever une somme sur la ligne budgétaire «Dépenses imprévues Fonctionnement» ainsi que sur la ligne « carburants », pour pouvoir alimenter la ligne «titres annulés (sur exercices antérieurs) », ceci se traduisant par les écritures comptables suivantes en section de fonctionnement :

- imputation 673	titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 2 789,82 €
- imputation 022	dépenses imprévues	- 2 756,06 €
- imputation 60622	carburants	- 33,76 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des présents :

- approuve la Décision Modificative N° 2 du Budget Général, laquelle permettra d'effectuer les écritures qui seront effectuées au titre du remboursement à la commune de Bully de la TP trop perçue en 2009.

Monsieur le Président précise que le GRA a voté une augmentation de la TP pour 2010, donc le SMRBV va percevoir plus.

Questions Diverses

Après avoir mis en place l'IAT en 2009, le syndicat souhaite adhérer au CNAS à partir de janvier 2011 afin que les agents bénéficient d'avantages sur les vacances, les loisirs, de prêts.... Cette question sera proposée en délibération au prochain comité syndical.

Le coût est de 178€ environ par agent. Catherine CHENEVIER secrétaire n'est pas concernée puisqu'elle en bénéficie déjà par la mairie de Villerest.

Il est précisé qu'un bilan devra être effectué en fin d'année, afin de savoir si les agents utilisent ou non le CNAS pour vérifier s'il y a nécessité de renouveler cette adhésion.

Port de Bully

Après 6 mois d'attente, la réponse attendue d'EPL est arrivée concernant la proposition d'achat du bâtiment de la capitainerie par le gérant occupant les lieux.

Ce bâtiment est situé sur le domaine privé d'EPL, en zone potentiellement inondable lors de l'écrêtement des crues par le barrage de Villerest. Considérant les responsabilités de l'établissement au regard de la sécurité des personnes et des biens sur son domaine, la commission Aménagement et Environnement réunie le 20 avril 2010 a donné un avis défavorable à la vente du bâtiment de la capitainerie du port de Bully par le Syndicat mixte à son gérant.

Monsieur le Président précise que le syndicat a maintenant une raison légale de refus vis-à-vis du gérant.

Reste le problème des pontons dont une partie appartient au Syndicat et l'autre au gérant.

EPL

Une réunion est prévue le 14 juin 2010 à 16h avec les représentants d'EPL d'Orléans afin de discuter sur les points suivants :

- la convention de nettoyage du plan d'eau.
- la convention assainissement : il reste environ 60 000€ sur les 157 000€ inscrits dans la convention, à distribuer au prorata à chaque commune, soit 1,4 % sur les travaux engagés.

Après juin 2011, EPL n'attribuera plus d'aide au niveau assainissement car l'établissement a de nombreux coûts importants avec le changement des vannes du Barrage. L'état s'étant désengagé de sa participation. EPL doit donc réduire les dépenses.

Monsieur le Président informera les représentants des communes de la suite de cette réunion.

Il est rappelé que chaque commune ayant des zones de baignade doit établir un profil de baignade avec la norme française, ceci avant février 2011. Après cette date, la norme sera européenne avec beaucoup plus d'exigence.

Formations des agents des brigades vertes :

1. Sur les espaces naturels et sensibles avec la FRAPNA. Les 5 agents sont inscrits. La formation se déroulera sur 2 jours les 30 juin et 1^{er} juillet aux gravières à Mably et à l'Ecopole du Forez.
Cette formation a été mutualisée avec plusieurs communes afin de minimiser le coût, environ 70 € par agent puisqu'au total 15 agents y participent.
2. Secourisme : cette formation dispensée par le CNFPT se déroulera en fin d'année. Un agent est concerné par la formation devenir sauveteur secouriste du travail et 2 pour un recyclage

SENTIERS

Présentation par Mr Dupin de l'avancement du projet qui arrive à son terme. Les avis favorables ont été donnés par le Conseil Général. Mr Laurent Russias instruit le dossier et a précisé que même si la commission plénière n'est qu'au mois d'août, le syndicat peut lancer les dossiers de consultation car tout est prêt et conforme.

Mr Dupin précise que le Conseil Général va améliorer des talus sur différentes communes et que le syndicat va devoir faire un enrochement de 35m à la digue de Pinay.

Il rappelle que le plus long a été d'obtenir le feu vert de la Police de l'eau. Les infrastructures vont être homologuées avec les points critiques et dangereux, qui vont être améliorés.

Le 1^{er} juin une réunion de la commission sentiers a eu lieu à Villerest. Il a été abordé la question du balisage afin de signaler les sentiers.

Un courrier va être envoyé à chaque représentant des communes afin que chacun puisse donner son avis sur la signalétique. Les points de départ seront officiellement Villerest ainsi que sur tous les ponts.

Les sentiers seront accessibles à 99% aux marcheurs, piétons, vélos, et à 90% par les cavaliers (petite déviation entre St Paul et St Georges).

Des blocages pour les véhicules à moteur sont prévus sur certains secteurs. Mr Rondard rappelle que chaque commune pourra si elle le souhaite prendre un arrêté communal.

Le dossier de consultation est bien dégrossi, sur le 1^{er} DCE : tous les travaux de terrassement, clôture, passerelle qui représente 10 lots.

Mr Dupin va envoyer le DCE à la DDT qui validera le travail qu'il a réalisé.

Le 2^{ème} DCE comportera : les observatoires, pupitres sur la faune et la flore, le balisage.

Monsieur le président précise qu'il souhaite que les plis puissent être ouverts avant le prochain conseil pour le 1^{er} DCE.

Au niveau des subventions : 47 665€ accordés par la Région, 13 622€ par le Conseil Général, reste 45 000€ à 47 000€ en attente.

Mr Bernard (vice-président en charge du Tourisme au Grand Roanne Agglomération) reprend qu'il faudra environ 3 mois avant l'ouverture officielle des sentiers, réaliser une grande promotion au niveau communication sur cette ouverture.

Monsieur le Président précise que le tableau récapitulatif du nombre d'heures de travail réalisées par les agents sur les différentes communes sera joint à ce compte rendu.

Mr Dupin termine en précisant que le fait d'avoir coupé les équipes vertes en 2 groupes permet une plus grande efficacité.

Le prochain comité est prévu le mardi 14 septembre 2010 à 18h30 à la mairie de ST JODARD

La séance est levée à 20h.

Pour clore cette séance, les participants se retrouvent autour du verre de l'amitié offert par la Mairie de Bully.